



SIAAP

Service public de l'assainissement francilien



**Les indicateurs**  
techniques, financiers et de développement durable

RAPPORT D'ACTIVITÉ  
ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
2014

# Ambition I

## PARTICIPER À UN AMÉNAGEMENT DURABLE DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

p. 4

- Secteur desservi, distributeurs et nombre d'habitants
- Estimation du nombre de branchements desservis par un réseau de collecte des eaux usées
- Présentation des modalités de tarification du service
- Présentation des modalités de tarification du service et des frais éventuels d'accès
- Présentation des recettes d'exploitation liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés
- Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ; montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et de contributions du budget général pour le financement de ces travaux.
- Encours de la dette et montant des annuités de remboursement de la dette au cours du dernier exercice, en identifiant remboursement du capital et intérêts.
- Montants des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service
- Présentation des projets en cours en 2014 en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service. Montant prévisionnel des travaux
- Présentation des programmes pluriannuels de travaux
- Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
- Durée d'extinction de la dette de la collectivité
- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
- Les 72 points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseaux

# Ambition II

## CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE ET DE LA SANTÉ

p. 41

- Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement délivrés
- Linéaire de collecte des eaux usées selon leur typologie et identification des ouvrages de gestion des eaux excédentaires de temps de pluie
- Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées, capacité d'épuration et prescription des rejets pour les principaux polluants
- Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisée

- Sécurité et cadre de vie

## Ambition III

ÊTRE UN SERVICE PUBLIC À L'ÉCOUTE  
DES ATTENTES SOCIALES ET SOCIÉTALES

p. 58

- Taux de réclamation
- Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers
- Attentes sociales et sociétales

## Ambition IV

PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES  
ET LES RESSOURCES NATURELLES

p. 61

- Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
- Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies
- Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié
- Bilan annuel quantitatif de la production et de l'évacuation des boues par usine et par filière
- Conformité des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau
- Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées - Éléments communs à tous les types de réseaux

## Ambition V

LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

p. 72

- Émission de gaz à effet de serre et réactifs

## Annexe

VOLUMES REÇUS DANS LES USINES D'ÉPURATION

p. 74

# *Ambition 1*

**Participer à un  
aménagement durable  
de l'agglomération  
parisienne**

## SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS

Nombre d'habitants par commune intégrée ou raccordée au SIAAP (informations fournies par les distributeurs d'eau)

Département	Localité		Nb d'habitants
75	Paris		2 234 105
77	Seine-et-Marne		218 202
78	Yvelines		639 900
91	Essonne		833 144
92	Hauts-de-Seine		1 581 628
93	Seine-Saint-Denis		1 529 928
94	Val-de-Marne		1 333 702
95	Val-d'Oise		564 030
<b>Total</b>			<b>8 934 639</b>

### DÉTAIL PAR DÉPARTEMENT

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
75	Paris		Régie	2 234 105
<b>Total 75</b>				<b>2 234 105</b>
77	Brou-sur-Chantereine	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Brou, Chelles, Vaires-Sur-Marne, Courtry, Le Pin	Veolia Eau d'Île-de-France Déléataire du SEDIF	4 324
77	Chelles	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Brou, Chelles, Vaires-Sur-Marne, Courtry, Le Pin	Veolia Eau d'Île-de-France Déléataire du SEDIF	52 817
77	Courtry	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Brou, Chelles, Vaires-Sur-Marne, Courtry, Le Pin	Veolia IDF Centre	6 280
77	Vaires-sur-Marne	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Brou, Chelles, Vaires-Sur-Marne, Courtry, Le Pin	Veolia Eau d'Île-de-France Déléataire du SEDIF	12 812
77	Combs-la-Ville	Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Sénart	Lyonnaise des Eaux	7 695
77	Champs-sur-Marne	Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Marne-la-Vallée et du Val Mau-buée	Veolia IDF Centre	20 334
77	Pontault-Combault	Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Aménagement du Morbras	Veolia IDF Centre	36 458
77	Pontcarré	Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Aménagement du Morbras	Lyonnaise des Eaux	2 014
77	Roissy-en-Brie	Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Aménagement du Morbras	Veolia IDF Centre	22 436
77	Chevry-Cossigny	Syndicat Intercommunal de la Brie pour le raccordement à Valenton	Lyonnaise des Eaux	3 897
77	Férolles-Attilly	Syndicat Intercommunal de la Brie pour le raccordement à Valenton	Lyonnaise des Eaux	1 135
77	Lésigny	Syndicat Intercommunal de la Brie pour le raccordement à Valenton	Veolia IDF Centre	7 429
77	Ozoir-la-Ferrière	Syndicat Intercommunal de la Brie pour le raccordement à Valenton	Veolia IDF Centre	20 123

••• SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
77	Servon	Syndicat Intercommunal de la Brie pour le raccordement à Valenton	Lyonnaise des Eaux	3 104
77	Brie-Comte-Robert	Communauté de Communes de l'Orée de la Brie	Lyonnaise des Eaux	16 075
77	Pin (Le)	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Brou, Chelles, Vaires-Sur-Marne, Courtry, Le Pin	Veolia IDF Centre	1 269
<b>Somme 77</b>				<b>218 202</b>
78	Bougival	Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc	SAUR	8 472
78	La Celle-Saint-Cloud	Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc	SEVESC	21 181
78	Louveciennes	Communauté d'Agglomération Saint-Germain Seine et Forêts	SEVESC	7 186
78	Vélizy-Villacoublay	Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest	Veolia Eau d'Île-de-France Déléataire du SEDIF	20 711
78	Viroflay	Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc	Veolia Eau d'Île-de-France Déléataire du SEDIF	15 723
78	Guyancourt	SAN SQY	SEVESC	28 245
78	Magny-les-Hameaux	SAN SQY	SAUR	9 100
78	Montigny-le-Bretonneux	SAN SQY	SEVESC	33 567
78	Trappes	SAN SQY	SEVESC	2 215
78	Voisins-le-Bretonneux	SAN SQY	SEVESC	11 631
78	Aigremont	SIA Hautil	Lyonnaise des Eaux	1 105
78	Andrézy	SIA Hautil	SPIE (SEFO)	11 980
78	Carrières-sous-Poissy	SIA Hautil	Lyonnaise des Eaux	15 453
78	Chambourcy	SIA Hautil	Lyonnaise des Eaux	210
78	Chanteloup-les-Vignes	SIA Hautil	SPIE (SEFO)	9 614
78	Maurecourt	SIA Hautil	SPIE (SEFO)	4 328
78	Médan	SIA Hautil	Lyonnaise des Eaux	1 436
78	Poissy	SIA Hautil	Lyonnaise des Eaux	37 662
78	Triel-sur-Seine	SIA Hautil	Veolia IDF Centre	11 549
78	Villennes-sur-Seine	SIA Hautil	Lyonnaise des Eaux	5 103
78	Chatou	SIABS / SIAHCBC	Lyonnaise des Eaux	30 281
78	Croissy-sur-Seine	SIABS	Lyonnaise des Eaux	10 060
78	Le Vésinet	SIABS	Lyonnaise des Eaux	15 929
78	Carrières-sur-Seine	SIABS	Lyonnaise des Eaux	15 441

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
78	Houilles	SIABS	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	31 952
78	Châteaufort	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	1 415
78	Chevreuse	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	5 808
78	Choisel	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	535
78	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	7 826
78	Orgeval	SIAR Orgeval	Lyonnaise des Eaux	1 750
78	Fourqueux	SIAR SGL	Lyonnaise des Eaux	4 095
78	Le Pecq	SIAR SGL	Lyonnaise des Eaux	16 675
78	Le Port-Marly	SIAR SGL	Lyonnaise des Eaux	4 946
78	L'Étang-la-Ville	SIAR SGL	Lyonnaise des Eaux	4 729
78	Mareil-Marly	SIAR SGL	Lyonnaise des Eaux	3 518
78	Marly-le-Roi	SIAR SGL	Lyonnaise des Eaux	16 645
78	Saint-Germain-en-Laye	SIAR SGL	Lyonnaise des Eaux	40 653
78	Le Mesnil-le-Roi	SIASMM	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	6 408
78	Maisons-Laffitte	SIASMM	Veolia IDF Centre	23 125
78	Montesson	SIASMM	Lyonnaise des Eaux	15 270
78	Sartrouville	SIASMM	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	51 431
78	Buc	SIAVB	SEVESC	5 245
78	Jouy-en-Josas	SIAVB	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	8 211
78	Les Loges-en-Josas	SIAVB	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	1 546
78	Toussus-le-Noble	SIAVB	SEVESC	1 006
78	Versailles	SMAROV	SEVESC	39 324
78	Achères		SPIE (SEFO)	19 606
<b>Somme 78</b>				<b>639 900</b>
91	Ris-Orangis	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge	Lyonnaise des Eaux	26 988

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
91	Boullay-les-Troux	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	640
91	Bures-sur-Yvette	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	9 676
91	Champlan	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	2 596
91	Chilly-Mazarin	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	18 843
91	Gif-sur-Yvette	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	20 622
91	Gometz-le-Châtel	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	2 622
91	Les Ulis	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	24 641
91	Longjumeau	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	21 510
91	Molières (Les)	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	1 971
91	Morangis	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	12 592
91	Orsay	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	15 903
91	Palaiseau	SIAHVY	Veolia Eau d'Île-de-France Délégitaire du SEDIF	30 316
91	Saint-Aubin	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	695
91	Saulx-les-Chartreux	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	5 065
91	Villebon-sur-Yvette	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	9 742
91	Villejust	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	2 252
91	Villiers-le-Bâcle	SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	1 231
91	Bièvres	SIAVB	Veolia Eau d'Île-de-France Délégitaire du SEDIF	4 462
91	Igny	SIAVB	Veolia Eau d'Île-de-France Délégitaire du SEDIF	10 522
91	Massy	SIAVB	Veolia Eau d'Île-de-France Délégitaire du SEDIF	43 006
91	Saclay	SIAVB / SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	3 439
91	Vauhallan	SIAVB	Lyonnaise des Eaux	1 969
91	Verrières-le-Buisson	SIAVB	Veolia Eau d'Île-de-France Délégitaire du SEDIF	15 534
91	Wissous	SIAVB	Veolia Eau d'Île-de-France Délégitaire du SEDIF	6 093
91	Gometz-la-ville	SIAVHY	Lyonnaise des Eaux	1 387
91	Arpajon	SIVOA	Veolia IDF Centre	10 704

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
91	Athis-Mons	SIVOA	Veolia Eau d'Île-de-France Déléataire du SEDIF	29831
91	Ballainvilliers	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	3779
91	Brétigny-sur-Orge	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	24264
91	Egly	SIVOA	Veolia IDF Centre	3720
91	Epinay-sur-Orge	SIVOA / SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	10349
91	Fleury-Mérogis	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	9110
91	Grigny	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	27179
91	Juvisy-sur-Orge	SIVOA	Veolia Eau d'Île-de-France Déléataire du SEDIF	14924
91	La Norville	SIVOA	Veolia IDF Centre	4048
91	La Ville-du-Bois	SIVOA / SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	7118
91	Le Plessis-Pâté	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	4158
91	Leuville-sur-Orge	SIVOA	Veolia IDF Centre	4094
91	Linas	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	6519
91	Longpont-sur-Orge	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	6476
91	Marcoussis	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	7987
91	Marolles-en-Hurepoix	SIVOA / Marolles Saint-Vrain	Veolia IDF Centre	4870
91	Monthéry	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	7019
91	Morsang-sur-Orge	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	21043
91	Nozay	SIVOA / SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	4736
91	Ollainville	SIVOA	Veolia IDF Centre	3329
91	Paray-Vieille-Poste	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	7171
91	Sainte-Geneviève-des-Bois	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	34771
91	Saint-Germain-lès-Arpajon	SIVOA	Veolia IDF Centre	9324
91	Saint-Michel-sur-Orge	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	20224
91	Savigny-sur-Orge	SIVOA / SIAHVY	Lyonnaise des Eaux	37132
91	Villemoisson-sur-Orge	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	6977

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
91	Villiers-sur-Orge	SIVOA	Lyonnaise des Eaux	3 886
91	Viry-Châtillon	SIVOA	Régie	31 655
91	Boussy-Saint-Antoine	Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres	Lyonnaise des Eaux	6 241
91	Brunoy	Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres	Lyonnaise des Eaux	25 492
91	Crosne	Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres	Lyonnaise des Eaux	9 190
91	Draveil	Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres	Lyonnaise des Eaux	28 646
91	Epinay-sous-Sénart	Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres	Lyonnaise des Eaux	12 129
91	Montgeron	Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres	Lyonnaise des Eaux	22 941
91	Quincy-sous-Sénart	Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres	Lyonnaise des Eaux	8 209
91	Vareennes-Jarcy	Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres	Lyonnaise des Eaux	2 360
91	Vigneux-sur-Seine	Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres	Lyonnaise des Eaux	28 289
91	Yerres	Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres	Lyonnaise des Eaux	28 933
<b>Somme 91</b>				<b>833 144</b>
92	Garches	Communauté d'agglomération Garches - Saint-Cloud - Vaucresson	SEVESC	18 118
92	Saint-Cloud	Communauté d'agglomération Garches - Saint-Cloud - Vaucresson	SEVESC	29 194
92	Vaucresson	Communauté d'agglomération Garches - Saint-Cloud - Vaucresson	SEVESC	8 612
92	Antony	CA des Hauts de Bièvre	Veolia Eau d'Île-de-France Délégitaire du SEDIF	62 012
92	Bourg-la-Reine	CA des Hauts de Bièvre	Veolia Eau d'Île-de-France Délégitaire du SEDIF	19 982
92	Châtenay-Malabry	CA des Hauts de Bièvre	Veolia Eau d'Île-de-France Délégitaire du SEDIF	32 083
92	Le Plessis-Robinson	CA des Hauts de Bièvre	Veolia Eau d'Île-de-France Délégitaire du SEDIF	28 113
92	Sceaux	CA des Hauts de Bièvre	Veolia Eau d'Île-de-France Délégitaire du SEDIF	19 930
92	Nanterre	CA du Mont Valérien	Lyonnaise des Eaux	89 476
92	Rueil-Malmaison	CA du Mont Valérien	Lyonnaise des Eaux	79 855
92	Suresnes	CA du Mont Valérien	Lyonnaise des Eaux	46 876
92	Boulogne-Billancourt	CA Grand Paris Seine Ouest (GPSO)	Veolia Eau d'Île-de-France Délégitaire du SEDIF	116 220

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
92	Issy-les-Moulineaux	CA Grand Paris Seine Ouest (GPSO)	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	65 326
92	Meudon	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	45 010
92	Vanves	CA Grand Paris Seine Ouest (GPSO)	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	27 022
92	Ville-d'Avray	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Ru de Marivel	SEVESC	10 733
92	Courbevoie	CA Seine-Défense	Lyonnaise des Eaux	88 530
92	Puteaux	CA Seine-Défense	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	44 683
92	Bagneux	CA Sud de Seine	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	38 002
92	Fontenay-aux-Roses	CA Sud de Seine	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	23 288
92	Malakoff	CA Sud de Seine	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	30 768
92	Chaville	SIA Ru de Marivel	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	18 852
92	Marnes-la-Coquette	SIA Ru de Marivel	SEVESC	1 659
92	Sèvres	SIA Ru de Marivel	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	23 278
92	Clamart	SIAVB	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	52 731
92	Asnières-sur-Seine		Lyonnaise des Eaux	83 376
92	Bois-Colombes		Lyonnaise des Eaux	28 927
92	Châtillon	Communauté de Communes de Châtillon-Montrouge	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	33 405
92	Clichy		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	59 458
92	Colombes		Lyonnaise des Eaux	85 102
92	Gennevilliers		Lyonnaise des Eaux	41 930
92	La Garenne-Colombes		Lyonnaise des Eaux	28 297

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
92	Levallois-Perret		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	64 629
92	Montrouge	Communauté de Communes de Châtillon-Montrouge	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	48 710
92	Neuilly-sur-Seine		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	61 797
92	Villeneuve-la-Garenne		Lyonnaise des Eaux	25 644
<b>Somme 92</b>				<b>1 581 628</b>
93	Clichy-sous-Bois	CA de Clichy S/ Bois - Montfermeil	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	29 835
93	Montfermeil	CA de Clichy S/ Bois - Montfermeil	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	25 963
93	Bagnolet	CA Est Ensemble	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	34 513
93	Bobigny	CA Est Ensemble	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	47 224
93	Bondy	CA Est Ensemble	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	53 051
93	Le Pré-Saint-Gervais	CA Est Ensemble	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	18 075
93	Les Lilas	CA Est Ensemble	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	22 505
93	Montreuil	CA Est Ensemble	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	103 068
93	Noisy-le-Sec	CA Est Ensemble	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	40 232
93	Pantin	CA Est Ensemble	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	53 797
93	Romainville	CA Est Ensemble	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	25 512
93	Aubervilliers	CA Plaine Commune	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	75 598
93	Epinay-sur-Seine	CA Plaine Commune	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	54 540

... **SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS** (suite)

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
93	La Courneuve	CA Plaine Commune	Veolia Eau d'Île-de-France Délégué du SEDIF	38 789
93	L'Île-Saint-Denis	CA Plaine Commune	Veolia Eau d'Île-de-France Délégué du SEDIF	7 037
93	Pierrefitte-sur-Seine	CA Plaine Commune	Veolia Eau d'Île-de-France Délégué du SEDIF	28 026
93	Saint-Denis	CA Plaine Commune	Veolia Eau d'Île-de-France Délégué du SEDIF	107 762
93	Saint-Ouen	CA Plaine Commune	Veolia Eau d'Île-de-France Délégué du SEDIF	47 783
93	Stains	CA Plaine Commune	Veolia Eau d'Île-de-France Délégué du SEDIF	34 830
93	Villetaneuse	CA Plaine Commune	Veolia Eau d'Île-de-France Délégué du SEDIF	12 642
93	Aulnay-sous-Bois		Veolia Eau d'Île-de-France Délégué du SEDIF	81 880
93	Coubron		Veolia Eau d'Île-de-France Délégué du SEDIF	4 712
93	Drancy	Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget	Veolia Eau d'Île-de-France Délégué du SEDIF	66 635
93	Dugny	Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget	Veolia Eau d'Île-de-France Délégué du SEDIF	10 783
93	Gagny		Veolia Eau d'Île-de-France Délégué du SEDIF	39 378
93	Gournay-sur-Marne		Veolia Eau d'Île-de-France Délégué du SEDIF	6 485
93	Le Blanc-Mesnil		SAUR	51 916
93	Le Bourget	Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget	Veolia Eau d'Île-de-France Délégué du SEDIF	14 978
93	Le Raincy		Veolia Eau d'Île-de-France Délégué du SEDIF	13 928
93	Les Pavillons-sous-Bois		Veolia Eau d'Île-de-France Délégué du SEDIF	22 117
93	Livry-Gargan		Veolia Eau d'Île-de-France Délégué du SEDIF	42 036

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
93	Neuilly-Plaisance		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	20703
93	Neuilly-sur-Marne		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	34005
93	Noisy-le-Grand		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	62970
93	Rosny-sous-Bois		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	41254
93	Sevran	Communauté d'Agglomération Terres de France	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	50053
93	Tremblay-en-France	Communauté d'Agglomération Terres de France	Veolia IDF Centre	34452
93	Vaujours		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	6643
93	Villemomble		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	28368
93	Villepinte	Communauté d'Agglomération Terres de France	Veolia IDF Centre	35850
<b>Somme 93</b>				<b>1529928</b>
94	Boissy-Saint-Léger	CA Haut Val-de-Marne	Lyonnaise des Eaux	16354
94	Chennevières-sur-Marne	CA Haut Val-de-Marne	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	17963
94	La Queue-en-Brie	CA Haut Val-de-Marne	Veolia IDF Centre	11506
94	Le Plessis-Trévisé	CA Haut Val-de-Marne	Veolia IDF Centre	19095
94	Noiseau	CA Haut Val-de-Marne	Lyonnaise des Eaux	4679
94	Ormesson-sur-Marne	CA Haut Val-de-Marne	Lyonnaise des Eaux	9921
94	Sucy-en-Brie	CA Haut Val-de-Marne	Lyonnaise des Eaux	25655
94	Alfortville		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	44550
94	Créteil	CA Plaine Centrale du Val-de-Marne	Lyonnaise des Eaux	90528
94	Limeil-Brévannes	CA Plaine Centrale du Val-de-Marne	Lyonnaise des Eaux	20663
94	Arcueil	CA Val de Bièvre	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	20100

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
94	Cachan	CA Val de Bièvre	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	28 404
94	Fresnes	CA Val de Bièvre	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	26 371
94	Gentilly		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	16 892
94	Le Kremlin-Bicêtre	CA Val de Bièvre	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	26 131
94	L'Hay-les-Roses	CA Val de Bièvre	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	30 574
94	Villejuif	CA Val de Bièvre	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	55 923
94	Le Perreux-sur-Marne	CA Vallée de la Marne	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	33 214
94	Nogent-sur-Marne	CA Vallée de la Marne	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	31 795
94	Mandres-les-Roses	SyAGE	Lyonnaise des Eaux	4 415
94	Marolles-en-Brie	SyAGE	Lyonnaise des Eaux	4 916
94	Périgny	SyAGE	Lyonnaise des Eaux	2 352
94	Santeny	SyAGE	Lyonnaise des Eaux	3 688
94	Valenton	SyAGE	Lyonnaise des Eaux	11 940
94	Villecresnes	SyAGE	Lyonnaise des Eaux	9 712
94	Villeneuve-le-Roi	SyAGE	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	18 610
94	Villeneuve-Saint-Georges	SyAGE	Lyonnaise des Eaux	32 767
94	Ablon-sur-Seine		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	5 221
94	Bonneuil-sur-Marne		Lyonnaise des Eaux	16 237
94	Bry-sur-Marne		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	15 987
94	Champigny-sur-Marne		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	75 800
94	Charenton-le-Pont		Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	29 562

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
94	Chevilly-Larue		Veolia Eau d'Île-de-France Déléгатaire du SEDIF	18532
94	Choisy-le-Roi		Veolia Eau d'Île-de-France Déléгатaire du SEDIF	41355
94	Fontenay-sous-Bois		Veolia Eau d'Île-de-France Déléгатaire du SEDIF	52723
94	Ivry-sur-Seine		Veolia Eau d'Île-de-France Déléгатaire du SEDIF	58185
94	Joinville-le-Pont		Veolia Eau d'Île-de-France Déléгатaire du SEDIF	17953
94	Maisons-Alfort		Veolia Eau d'Île-de-France Déléгатaire du SEDIF	53265
94	Orly		Veolia Eau d'Île-de-France Déléгатaire du SEDIF	21312
94	Rungis		Veolia Eau d'Île-de-France Déléгатaire du SEDIF	5681
94	Saint-Mandé		Veolia Eau d'Île-de-France Déléгатaire du SEDIF	22292
94	Saint-Maur-des-Fossés		Régie	74818
94	Saint-Maurice		Veolia Eau d'Île-de-France Déléгатaire du SEDIF	14586
94	Thiais		Veolia Eau d'Île-de-France Déléгатaire du SEDIF	29229
94	Villiers-sur-Marne		Veolia Eau d'Île-de-France Déléгатaire du SEDIF	27222
94	Vincennes		Veolia Eau d'Île-de-France Déléгатaire du SEDIF	48649
94	Vitry-sur-Seine	Communauté d'Agglomération Seine Amont	Veolia Eau d'Île-de-France Déléгатaire du SEDIF	86375
<b>Somme 94</b>				<b>1333702</b>
95	Argenteuil	CA Argenteuil - Bezons	Veolia Eau d'Île-de-France Déléгатaire du SEDIF	102844
95	Bezons	CA Argenteuil - Bezons	Veolia Eau d'Île-de-France Déléгатaire du SEDIF	28012

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
95	Boisemont	CA de Cergy-Pontoise	Veolia IDF Centre	740
95	Garges-lès-Gonesse	SIA Crout	Veolia IDF Centre	10 456
95	Sarcelles	SIA Crout	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	36 841
95	Andilly	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	2 528
95	Beauchamp	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	8 777
95	Bessancourt	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	7 217
95	Deuil-la-Barre	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	21 676
95	Eaubonne	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	23 878
95	Enghien-les-Bains	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	11 903
95	Ermont	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	27 625
95	Franconville	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	33 276
95	Groslay	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	8 413
95	Le Plessis-Bouchard	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	7 696
95	Margency	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	2 869
95	Montigny-lès-Cormeilles	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	18 654
95	Montlignon	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	2 566
95	Montmagny	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	14 169
95	Montmorency	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	21 429

... SECTEUR DESSERVI, DISTRIBUTEURS ET NOMBRE D'HABITANTS (suite)

Département	Localité	Syndicat	Distributeur	Nb d'habitants
95	Saint-Gratien	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	20258
95	Saint-Leu-la-Forêt	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	14783
95	Saint-Prix	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	7374
95	Sannois	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	25856
95	Soisy-sous-Montmorency	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	17222
95	Taverny	SIAR Enghien	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	26134
95	Cormeilles-en-Parisis	Communauté d'Agglomération du Parisis	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	22587
95	Herblay	Communauté d'Agglomération du Parisis	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	25763
95	La Frette-sur-Seine	Communauté d'Agglomération du Parisis	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	4564
95	Pierrelaye	Communauté d'Agglomération du Parisis	Veolia Eau d'Île-de-France Délégataire du SEDIF	7920
<b>Somme 95</b>				<b>564030</b>

# Estimation du nombre de branchements

## desservis par un réseau de collecte des eaux usées

Ouvrages	Type <sup>(1)</sup>	Dimensions	Linéaires (mètres)	Nb de branchements <sup>(2)</sup>
Pajeaud	EU	Ø 2500	2588	313
Émissaire général	U	Ø 3000	29617	251
Collecteur du Nord	U	Ø 3800 / 3000	4567	181
PDSO <sup>(3)</sup>	U	Ø 1600	3254	133
GDSO <sup>(4)</sup>	U	Ø 2000	3758	124
RN6 <sup>(5)</sup>	U	Ø 1500 / 900	5180	52
ENE	U	Ø 2800 / 3900	8682	3
DSEA <sup>(6)</sup>				2039
DEA <sup>(7)</sup>				525
<b>Total</b>				<b>3621</b>

<sup>(1)</sup> EU : eaux usées

U : unitaire

<sup>(2)</sup> Le nombre de branchements correspond au nombre de foyers raccordés.

<sup>(3)</sup> Petite Dérivation de Saint-Ouen

<sup>(4)</sup> Grande Dérivation de Saint-Ouen

<sup>(5)</sup> Route Nationale 6

<sup>(6)</sup> Direction des Services de l'Environnement et l'Assainissement du 94

<sup>(7)</sup> Direction de l'Eau et de l'Assainissement du 93

Le SIAAP, créé en 1970, a hérité des réseaux à caractères interdépartementaux du département de la Seine. À l'origine l'organisation de l'assainissement ne privilégiait pas des ouvrages uniquement pour le transport des eaux usées. Ainsi certains réseaux assuraient la collecte. C'est pourquoi aujourd'hui il existe de nombreux branchements sur les ouvrages du SIAAP. De plus sur certains secteurs, il n'existe pas de réseaux de collecte communaux. Le SIAAP peut autoriser la création de branchements sur ses réseaux locaux.

Ce tableau n'est pas exhaustif car il ne peut pas présumer de la conformité des branchements entre les eaux usées et les eaux pluviales. L'état physique des branchements est dans l'ensemble bien connu même si certains d'entre eux ne sont plus en service actuellement.

# Présentation des modalités

de tarification du service

Fac-similé de la délibération du Conseil d'administration pour la redevance transport et épuration pour les usages domestiques appliquée aux 4 départements constitutifs du SIAAP.

Redevance qui s'applique dans le ressort géographique du SIAAP (la petite couronne).

PRÉFECTURE  
DE LA SEINE-SAINT-DENIS  
LE 19 DEC. 2013

PUBLIÉE  
LE 19 DEC. 2013

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

**Délibéré, le 18 décembre 2013  
(2013-325-3)**

**Direction de l'administration et des  
moyens**

Fixation du taux de la redevance  
interdépartementale d'assainissement  
pour 2014

**C2013/422D**

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS  
19 DEC 2013  
Bureau des collectivités territoriales  
et de coopération

**Le Conseil d'Administration,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n°2008-007 en date du 20 février 2008 et n°2009-130 en date du 24 juin 2009 et 2010-083 en date du 7 avril 2010, par lequel M. le Président présente les modalités de calcul en matière de détermination et de fixation des coefficients applicables à la redevance due par les usagers non domestiques,

Vu le rapport de présentation en date du 5 décembre 2013 par lequel M. le Président lui demande de fixer le taux de la redevance interdépartementale d'assainissement pour 2014,

**Après en avoir délibéré :**

**Article 1 :** Le taux de la redevance interdépartementale d'assainissement perçue dans le ressort du Syndicat, constitué par les territoires de la Ville de Paris et des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, et assise sur le volume d'eau prélevé par les usagers sur les réseaux publics de distribution ou sur toute autre source ou à défaut sur le forfait facturé, est fixé pour les consommations de l'année 2014, à 0,910 € (hors taxes) par mètre cube.

**Article 2 :** Les règles applicables aux usagers non domestiques sont établies suivant les délibérations n°2008-007 du 20 février 2008, 2009-130 du 24 juin 2009 et 2010-083 du 7 avril 2010.

**Article 3 :** La redevance interdépartementale d'assainissement sera également perçue en application de l'article L 35.5 du Code de la Santé Publique sur les usagers de l'eau non raccordés à l'égout public mais dont le raccordement sera exigible.

**Article 4 :** La facturation et le recouvrement de la redevance interdépartementale d'assainissement seront confiés aux organismes déjà chargés du recouvrement des redevances pour consommation d'eau.

## ... Présentation des modalités de tarification du service (suite)

**Fac-similé de la délibération du Conseil d'administration pour la redevance transport et épuration pour les usages domestiques appliquée aux 4 départements constitutifs du SIAAP.**  
(suite)

**Redevance qui s'applique dans le ressort géographique du SIAAP (la petite couronne).**

Article 5. : Le produit de la redevance interdépartementale d'assainissement sera inscrit en recette au compte 70611 de la Section d'Exploitation du Syndicat de l'exercice 2014.

Le Président

Maurice OUZOULIAS



## ... Présentation des modalités de tarification du service (suite)

**Fac-similé de la délibération du Conseil d'administration pour la redevance épuration appliquée aux communes et syndicats liés par convention au SIAAP.**

**La redevance épuration seule s'applique aux Syndicats de la grande couronne conformément aux conventions qui lient le SIAAP aux syndicats.**

PUBLIÉ  
LE 19 DÉC. 2013

DÉLIBÉRATION POUR  
LA PRÉFECTURE  
LE 18 DÉC. 2013

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

**Délibéré, le 18 décembre 2013  
(2013-325-2)**

**Direction de l'administration et des  
moyens**

Fixation du taux de la redevance  
interdépartementale d'assainissement  
(part épuration) pour 2014

**C2013/422D**

**Le Conseil d'Administration,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les conventions particulières passées avec des syndicats ou communes du département de la Seine et Marne,

Vu la convention passée entre le SIAAP et le département des Yvelines le 10 avril 1984 et les avenants conclus entre le SIAAP, le département et les différentes communes des Yvelines, prévoyant la perception d'une redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration),

Vu les conventions passées entre le SIAAP, le département du Val d'Oise et les différentes communes du Val d'Oise en 1993 prévoyant la perception d'une redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration),

Vu les conventions passées entre le SIAAP, le département de l'Essonne et les différents syndicats et communes de l'Essonne en 1994 prévoyant la perception d'une redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration),

Vu les délibérations n°2008-007 en date du 20 février 2008 et n°2009-130 en date du 24 juin 2009 et 2010-083 en date du 7 avril 2010, par lequel M. le Président présente les modalités de calcul en matière de détermination et de fixation des coefficients applicables à la redevance due par les usagers non domestiques,

Vu le rapport de présentation en date du 5 décembre 2013 par lequel M. le Président lui demande de fixer le taux de la redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration) pour les réseaux à caractère séparatif et pour 2014,

**Après en avoir délibéré :**

**Article 1 :** Le taux de la redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration) perçue dans le ressort des communes et syndicats intercommunaux des départements des Yvelines, de la Seine et Marne, de l'Essonne et du Val d'Oise qui sont tributaires des ouvrages d'épuration interdépartementaux, et assise sur le volume d'eau prélevé par les usagers sur les réseaux publics de distribution ou sur toute autre source ou à défaut sur le forfait facturé, est fixé pour les consommations de l'année 2014 à 0,529 € (hors taxes) par mètre cube.

## ... Présentation des modalités de tarification du service (suite)

**Fac-similé de la délibération du Conseil d'administration pour la redevance épuration appliquée aux communes et syndicats liés par convention au SIAAP. (suite)**

**La redevance épuration seule s'applique aux Syndicats de la grande couronne conformément aux conventions qui lient le SIAAP aux syndicats.**

**Article 2 :** Les règles applicables aux usagers non domestiques sont établies suivant les délibérations n°2008- 007 du 20 février 2008, 2009-130 du 24 juin 2009 et 2010-083 du 7 avril 2010.

**Article 3 :** La redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration) sera également perçue en application de l'article L 35.5 du Code de la Santé Publique sur les usagers de l'eau, non raccordés à l'égout public mais dont le raccordement sera exigible.

**Article 4 :** Le produit de la redevance interdépartementale d'assainissement (part épuration) sera inscrit en recette au compte 70611 de la Section d'Exploitation du Syndicat de l'exercice 2014.

**Le Président**

**Maurice QUZOULIAS**



## ... Présentation des modalités de tarification du service (suite)

Fac-similé de l'approbation du nouveau mode de calcul de l'assiette de la redevance due par les usagers non domestiques.

PRÉFECTURE DE PARIS  
 Reçu le : 08 AVR. 2010  
 BUREAU DES AFFAIRES JURIDIQUES

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL  
POUR L'ASSAINISSEMENT DE  
L'AGGLOMERATION PARISIENNE**

**Direction Santé & Environnement**

Approbation de la fixation des paramètres nécessaires au calcul de la redevance interdépartementale des usagers non domestiques.

**C2010/063D**

**Le Conseil d'administration**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2008-007 du Conseil d'administration en date du 20 février 2008, fixant un nouveau mode de calcul de l'assiette de redevance due par les usagers non domestiques,

Vu la délibération n°2008-278 du Conseil d'administration en date du 19 décembre 2008, fixant les paramètres nécessaires au calcul de la redevance interdépartementale des usagers non domestiques pour l'année 2009,

Vu la délibération n°2009-130 du Conseil d'administration en date du 24 juin 2009, fixant des modalités complémentaires pour l'application de la redevance d'assainissement des usagers non domestiques,

Vu le rapport en date du 03 février 2010 par lequel Monsieur le Président demande d'approuver la fixation des paramètres nécessaires au calcul de la redevance interdépartementale des usagers non domestiques,

Considérant les valeurs moyennes de concentrations des effluents en entrée des usines d'épuration du SIAAP mesurées de 2006 à 2008,

Considérant que ces valeurs peuvent être corrigées des effets d'une dilution de ces effluents par des eaux claires parasites à hauteur de 25% du volume total,

**Après en avoir délibéré**

**Article 1** : Dans le calcul du coefficient de pollution en application de la délibération n°2008-007, les valeurs des paramètres DCO<sub>u</sub>, MES<sub>u</sub>, NR<sub>u</sub> et PT<sub>u</sub> peuvent tenir compte des effets d'une dilution des effluents dans les réseaux par des eaux claires parasites.

**Article 2** : Les valeurs des paramètres DCO<sub>u</sub>, MES<sub>u</sub>, NR<sub>u</sub> et PT<sub>u</sub> fixées par la délibération n°2008-278 sont applicables jusqu'au 30 juin 2010. Les valeurs de ces paramètres à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 sont égales à :

Délibéré, le 07 avril 2010  
 (2010-083)

Acte rendu exécutoire après envoi  
 en Préfecture le : 08/04/2010  
 et publication le : 09/04/2010

## ... Présentation des modalités de tarification du service (suite)

Fac-similé de l'approbation du nouveau mode de calcul de l'assiette de la redevance due par les usagers non domestiques (suite).

$DCO_u = 661 \text{ mg.L}^{-1}$

$MES_u = 386 \text{ mg.L}^{-1}$

$NR_u = 70 \text{ mg.L}^{-1}$

$PT_u = 10 \text{ mg.L}^{-1}$

Ces valeurs restent applicables jusqu'à l'adoption d'une nouvelle délibération.

**Article 3** : Dit que les recettes résultant de l'application de cette délibération sont imputées sur l'article 7061 de la section de fonctionnement du budget du SIAAP.

Le Président

Maurice OZZOLIAS



## PRÉSENTATION DES MODALITÉS DE TARIFICATION DU SERVICE ET DES FRAIS ÉVENTUELS D'ACCÈS

UN EXEMPLE DE FACTURE D'EAU (PARIS INTRA-MUROS)

	Coût pour 1 M <sup>3</sup>	Part en %	Coût pour 120 M <sup>3</sup> *
<b>Rémunération service public de l'eau</b>			<b>130,45 €</b>
Fourniture d'eau potable	0,9886 €	33,03 %	118,63 €
Part de la Ville	0,0150 €	0,50 %	1,80 €
Préservation de la ressource en eau	0,0697 €	2,33 %	8,36 €
Soutien d'étiage (EPTB Seine Grands Lacs)	0,0138 €	0,46 %	1,66 €
<b>Sous-total 1</b>	<b>1,0871 €</b>	<b>36,32 %</b>	
<b>Rémunération du service public d'assainissement</b>			<b>143,88 €</b>
Collecte des eaux usées	0,2890 €	9,65 %	34,68 €
Transport / Épuration des eaux	0,91 €	30,40 %	109,20 €
<b>Sous-total 2</b>	<b>1,1990 €</b>	<b>40,06 %</b>	
<b>Taxes et redevances</b>			<b>84,86 €</b>
AESN - Redevance "Pollution"	0,40 €	13,36 %	48,00 €
AESN - Redevance "Modernisation réseau de collecte"	0,30 €	10,02 %	36,00 €
Taxes Voies Navigables de France	0,0072 €	0,24 %	0,86 €
<b>Sous-total 3</b>	<b>0,7072 €</b>	<b>23,63 %</b>	
<b>Total HT par m<sup>3</sup></b>	<b>2,9933 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>359,20 €</b>
<b>TVA (5,5% eau potable - 10% assainissement)</b>	0,2321 €		27,85 €
<b>Total TTC par m<sup>3</sup></b>	<b>3,2254 €</b>		<b>387,05 €</b>

\* Référence INSEE.

... **PRÉSENTATION DES MODALITÉS DE TARIFICATION DU SERVICE ET DES FRAIS ÉVENTUELS D'ACCÈS** (suite)

UN EXEMPLE DE FACTURE D'EAU ( RUEIL-MALMAISON - HAUTS-DE-SEINE)

	Coût pour 1 M <sup>3</sup>	Part en %	Coût pour 120 M <sup>3</sup> *
<b>Rémunération service public de l'eau</b>			<b>203,88 €</b>
Part "fourniture d'eau" - Eau et Force	1,6250 €	39,34 %	195,00 €
Agence de l'Eau Préservation des ressources en Eau	0,0740 €	1,79 %	8,88 €
Sous-total 1	<b>1,6990 €</b>	<b>41,13 %</b>	
<b>Rémunération du service public d'assainissement</b>			<b>206,95 €</b>
Part "collecte" Communale	0,27 €	6,54 %	32,40 €
Part "collecte" Département	0,17 €	4,12 %	20,40 €
Part "collecte" SEVESC	0,3746 €	9,07 %	44,95 €
Part "Transport - Épuration" SIAAP	0,91 €	22,03 %	109,20 €
Sous-total 2	<b>1,7246 €</b>	<b>41,75 %</b>	
<b>Taxes et redevances</b>			<b>84,86 €</b>
AESN - Redevance "Pollution"	0,40 €	9,68 %	48,00 €
AESN - Redevance "Modernisation réseau de collecte"	0,30 €	7,26 %	36,00 €
Taxes Voies Navigables de France	0,0072 €	0,17 %	0,86 €
Sous-total 3	<b>0,7072 €</b>	<b>17,12 %</b>	
<b>Total HT par m<sup>3</sup></b>	<b>4,1308 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>495,70 €</b>
<b>TVA (5,5% eau potable - 10% assainissement)</b>	0,3183 €		38,20 €
<b>Total TTC par m<sup>3</sup></b>	<b>4,4491 €</b>		533,89 €

\* Référence INSEE.

... **PRÉSENTATION DES MODALITÉS DE TARIFICATION DU SERVICE ET DES FRAIS ÉVENTUELS D'ACCÈS** (suite)

UN EXEMPLE DE FACTURE D'EAU (SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS - VAL-DE-MARNE)

	Coût pour 1 M <sup>3</sup>	Part en %	Coût pour 120 M <sup>3</sup> *
Rémunération service public de l'eau			<b>172,27 €</b>
Part "fourniture d'eau" - Commune	1,4356 €	35,55 %	172,27 €
Sous-total 1	<b>1,4356 €</b>	<b>35,55 %</b>	
Rémunération du service public d'assainissement			<b>227,39 €</b>
Part "collecte" Communale	0,4625 €	11,45 %	55,50 €
Part "collecte" Département	0,5224 €	12,94 %	62,69 €
Part "Transport - Épuration" SIAAP	0,91 €	22,54 %	109,20 €
Sous-total 2	<b>1,8949 €</b>	<b>46,93 %</b>	
Taxes et redevances			<b>84,86 €</b>
AESN - Redevance "Pollution"	0,40 €	9,91 %	48,00 €
AESN - Redevance "Modernisation réseau de collecte"	0,30 €	7,43 %	36,00 €
Taxes Voies Navigables de France	0,0072 €	0,18 %	0,86 €
Sous-total 3	<b>0,7072 €</b>	<b>17,51 %</b>	
<b>Total HT par m<sup>3</sup></b>	<b>4,0377 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>484,52 €</b>
<b>TVA (5,5% eau potable - 10% assainissement)</b>	0,3208 €		38,50 €
<b>Total TTC par m<sup>3</sup></b>	<b>4,3585 €</b>		484,52 €

\* Référence INSEE.

... **PRÉSENTATION DES MODALITÉS DE TARIFICATION DU SERVICE ET DES FRAIS ÉVENTUELS D'ACCÈS** (suite)

UN EXEMPLE DE FACTURE D'EAU (SEVRAN - SEINE-SAINT-DENIS)

	Coût pour 1 M <sup>3</sup>	Part en %	Coût pour 120 M <sup>3</sup> *
Rémunération service public de l'eau			<b>160,48 €</b>
Part délégataire	0,8363 €	19,30 %	100,36 €
Part SEDIF	0,4500 €	10,39 %	54,00 €
Préservation des ressources en eau	0,0510 €	1,18 %	6,12 €
Sous-total 1	<b>1,3373 €</b>	<b>30,87 %</b>	
Rémunération du service public d'assainissement			<b>274,51 €</b>
Redevance Communale	0,8576 €	19,80 %	102,91 €
Redevance Départementale	0,52 €	12,00 %	62,40 €
Redevance Interdépartementale	0,91 €	21,01 %	109,20 €
Sous-total 2	<b>2,2876 €</b>	<b>52,81 %</b>	
Taxes et redevances			<b>84,86 €</b>
AESN - Redevance "Pollution"	0,40 €	9,23 %	48,00 €
AESN - Redevance "Modernisation réseau de collecte"	0,30 €	6,93 %	36,00 €
Taxes Voies Navigables de France	0,0072 €	0,17 %	0,86 €
Sous-total 3	<b>0,7072 €</b>	<b>16,32 %</b>	
<b>Total HT par m<sup>3</sup></b>	<b>4,3321 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>519,85 €</b>
<b>TVA (5,5% eau potable - 10% assainissement)</b>	0,3547 €		42,56 €
<b>Total TTC par m<sup>3</sup></b>	<b>4,6868 €</b>		562,42 €

\* Référence INSEE.

**PRÉSENTATION DES RECETTES D'EXPLOITATION\*  
LIÉES À LA FACTURATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT AUX ABONNÉS**

(en millions d'euros)

Article	Libellé article	Réalisé 2014
<b>70</b>	<b>Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises - Redevance</b>	<b>441,58</b>
70611-0	Redevance d'assainissement : Paris	155,63
70611-1	Redevance d'assainissement : Petite Couronne	207,30
70611-2	Redevance d'assainissement : Essonne	34,02
70611-3	Redevance d'assainissement : Val d'Oise	13,07
70611-4	Redevance d'assainissement : Yvelines	16,53
70611-5	Redevance d'assainissement : Seine et Marne	6,61
70611-6	Redevance d'assainissement : Industriels	8,41
<b>70 autres</b>	<b>Produits des activités annexes : prestations annexes facturées à des tiers</b>	<b>0,33</b>
<b>74</b>	<b>Subventions d'exploitation : Primes pour épuration et prime AQUEX, subventions diverses</b>	<b>73,93</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante : remboursement des dépenses EDF par l'exploitant de Valenton et revenus des immeubles non affectés à l'exploitation</b>	<b>5,86</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>2,21</b>
<b>Total</b>		<b>523,91</b>

\* Hors chapitres 013 (stocks et reversements sur rémunération)-  
et 042 - opérations d'ordre (reprise au résultat des subventions transférables)

# Montants financiers des travaux engagés

pendant le dernier exercice budgétaire ;  
montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics  
et de contributions du budget général pour le financement de ces travaux.

(en millions d'euros)

L'année 2014 a été marquée par la poursuite du nouveau Contrat de Bassin signé en 2013 avec l'AESN, qui intègre des opérations non achevées ou en phase de démarrage au cours du précédent Contrat.

Cette année a été marquée par une avancée sur des opérations relatives à la file eau de la Refonte de Seine aval, pour plus de 265M€, et notamment de la file biologique (190M€) et du prétraitement (67M€), ainsi que des liaisons hydrauliques, des voiries et réseaux divers et du Biogaz. La construction du collecteur VL9, qui alimente Valenton, continue en 2014. Des études relatives à la Refonte de l'usine de Clichy ont également été menées.

Au total, le SIAAP a investi en 2014 un montant de 402 Millions d'euros, notamment pour assurer la mise aux normes et l'amélioration des performances épuratoires des usines, la maîtrise des pollutions de temps de pluie et le transport des effluents, ainsi que l'amélioration de ses équipements et de ses process industriels.

Le montant total des autorisations de programme ouvertes fin 2014 s'élève à 4,94 Milliards d'euros.

Le co-financement des opérations, notamment dans le cadre du Contrat de Bassin, est décalé par rapport à la réalisation et au paiement des travaux, puisque les financeurs versent les fonds après le constat de la réalisation effective (envoi de justificatifs). Les principales subventions reçues sont liées à l'exécution des conventions avec l'AESN dans le cadre de la Refonte de Seine aval, et de la finalisation de la mise aux normes DERU de ce site.

En 2014, les co-financements reçus se montent à 101M€, soit un financement sur fonds propres des travaux réalisés en 2013 de 301M€.

## Les sites de dépollution

Site	Travaux réalisés	Dépenses en M€	Financements AESN en M€
Seine aval	• Refonte Seine aval	265,53	85,69
	• Mise en conformité de Seine aval avec les normes européennes	4,96	9,20
	• Réfection des goulottes d'admission, épaisseurs de la clarifloculation	0,90	
	• Réfection électrique complète du prétraitement de La Frette		0,04
	• Remplacements des conduites boues mixtes sur Achères 3	0,31	
	• Rénovation des ouvrages de décantation sur l'unité biologie	0,58	
	• Travaux divers à Seine aval	2,72	
Seine Grésillons	• Construction de la station - tranche II	4,03	
	• Travaux divers à SEG	0,06	
Seine amont	• Maintenance 4 et 5 de l'usine à Valenton	6,25	
	• Amélioration de la sureté du fonctionnement du réseau à Valenton	3,92	0,01
	• Travaux de conformité suite à l'arrêt d'exploitation à Valenton	1,25	
	• Remplacement des tambours sécheurs de l'usine à Valenton	2,00	
	• Travaux sur la digestion à Valenton	0,92	
	• Rénovation du poste de Crosne	0,90	
	• Travaux divers à Valenton	1,17	

Site	Travaux réalisés	Dépenses en M€	Financements AESN en M€
Marne aval	• Divers travaux sur Marne aval	0,87	
	• Refonte de l'usine de Clichy	1,45	0,38
Seine centre	• Prestations sur ligne d'incinération à Colombes	3,80	
	• Remplacement des TGBT	2,14	
	• Fourniture et pose de trappes et protections associées «niveau 3»	1,29	
	• Rénovation du poste de livraison Marante 63KV à Colombes	1,25	
	• Fourniture et pose de tamiseurs à l'usine à Colombes	1,07	
	• Travaux divers à Colombes	1,34	
	• Construction de l'usine d'épuration Seine Morée	11,67	0,09
Seine Morée	• Usine de méthanisation SIAAP/SYCTOM	0,19	
	Sécurité de l'ensemble des sites	5,46	

### Transport des effluents et maillage réseau

Travaux réalisés	Dépenses en M€	Financements AESN en M€	Autres financements en M€
Collecteur VL9	5,09	0,55	
Sécurisation du pompage des eaux vers SEG depuis Colombes	4,50		
Réhabilitation de l'ESB2 ES2B	4,10	1,28	
Réhabilitation du PLB à Saint-Denis	2,66	0,64	
Sécurisation du pompage des eaux résiduaires à Pierrelaye	1,43	0,15	
Réhabilitation du PLB à Pantin	0,95		
Remise en fonctionnement de certains secteurs dégradés à Pierrelaye 2014	0,78		
Ventilation et mise hors crue du CAA32	0,66		
Réhabilitation des collecteurs de Bièvre à Gentilly	0,63		
Amélioration de la ventilation des cinq émissaires alimentant SAV	0,58		
Barrages flottants : Travaux d'amélioration Programme 2014	0,58		
Renforcement de la passerelle de Gournay, remplacement des conduites	0,57		
Réhabilitations des tronçons dégradés sur l'EGN	0,54		
Dévoisement des DSO - Prolongement de la Ligne 14-Phase 1	0,54		
Optimisation de la gestion la Briche-La Plaine	0,50		
Divers travaux transport et maillage réseau	6,77	1,08	0,08
Aménagement du puits Montholon			0,46
Travaux de rénovation de la station de pompage CHIC		0,31	
Analyse de criticité des installations		0,24	
Réhabilitation des collecteurs Deshaies et CD52		0,14	

... **Gestion des flux**

Travaux réalisés	Dépenses en M€	Financements AESN en M€	Autres financements en M€
Évolution du périmètre technique de MAGES (2012-2014)	0,16	0,02	
Sécurisation du PC SAPHYRS suite à l'audit	0,11		
Etablissements des futures consignes de gestion		0,01	
Autres opérations	0,08		

**Ouvrages de stockage**

Travaux réalisés	Dépenses en M€	Financements AESN en M€	Autres financements en M€
Étude de réalisation de l'ouvrage VL 8	0,01		
Étude pour la création du bassin de stockage de Berny	0,09	0,03	

**Autres investissements**

Travaux réalisés	Dépenses en M€	Financements AESN en M€	Autres financements en M€
Investissements des services généraux (informatique, véhicules, bâtiments administratifs, logements), et grosses réparations sur ouvrages d'assainissement notamment...	44,61		
Financement d'investissement divers		0,68	

**Total général**

Financements AESN en M€	Financements par les collectivités et des organismes publics en M€	Autres financements en M€	Financements sur fonds propres de la collectivité en M€	Dépenses en M€
<b>100,53</b>	<b>101,07</b>	<b>0,54</b>	<b>300,89</b>	<b>401,96</b>

## ... Encours de la dette

et montant des annuités de remboursement de la dette au cours du dernier exercice, en identifiant remboursement du capital et intérêts.

(en millions d'euros)

	Encours de la dette au 1 <sup>er</sup> janvier 2014 (I)	Intérêts de l'exercice	Amortissement de l'exercice (II)	Baisse de plafonds des CLTR* (hors budget) (III)	Emprunts encaissés en 2014 (IV)	Encours de la dette le 31 décembre 2014 (I-II-III+IV)
Prêts à taux zéro de l'Agence de l'Eau Seine Normandie	332,05	0,00	32,51	0,00	60,65	360,19
<b>Emprunts auprès d'organismes de droit public (1)</b>	<b>332,05</b>	<b>0,00</b>	<b>32,51</b>	<b>0,00</b>	<b>60,65</b>	<b>360,19</b>
<b>Emprunts auprès d'organismes de droit privé (2)</b>	<b>594,59</b>	<b>21,12</b>	<b>39,45</b>	<b>2,80</b>	<b>85,00</b>	<b>637,34</b>
<b>Emprunts (1+2)</b>	<b>926,64</b>	<b>21,12</b>	<b>71,96</b>	<b>2,80</b>	<b>145,65</b>	<b>997,53</b>

La part à taux fixe est très fortement majoritaire, elle permet d'assurer une bonne sécurité budgétaire. Le SIAAP dispose d'une bonne visibilité sur la charge de sa dette. La grille de Gissler confirme la faible exposition de l'encours de la dette du SIAAP.

## Montants des amortissements

réalisés par la collectivité organisatrice du service

231 955 329 €

# Présentation des projets en cours en 2014

en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service, montant prévisionnel des travaux

## AMÉLIORATION DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

### REFONTE DU PRÉTRAITEMENT DE SEINE AVAL (SAV)

Travaux de gros œuvre avancés à 80%. Les équipements de stripping, dégrillage, traitement des sables et ventilation ont été montés en quasi-totalité et sont en cours de raccordement électrique.

**Montant des travaux 2014 : 66,61 M€**

### MISE AUX NORMES DERU SAV

Fin des travaux sur la fiabilisation des boues et le traitement des jus.

**Montant des travaux 2014 : 4,92 M€**

### MODERNISATION DE L'UNITÉ DE PRODUCTION BIOGAZ DE SAV

Marché d'AMO attribué. Consultation en cours pour la conception réalisation. Attribution du marché prévue en octobre 2015.

**Montant des travaux 2014 : 1,34 M€**

### REFONTE DE LA FILE BIOLOGIQUE DE SAV

Pose de la 1<sup>ère</sup> pierre le 7 mars 2014. Les travaux de génie civil sont en cours de réalisation.

**Montant des travaux 2014 : 189,89 M€**

### LIAISONS HYDRAULIQUES DE LA REFONTE DE SAV

Achèvement des travaux du carneau de rejet de la future file membranaire (LH2) en janvier 2014.

**Montant des travaux 2014 : 2,45 M€**

### VRD/NAPPES INDUSTRIELLES À SAV

Démarrage, fin septembre, pour une durée de 10 mois du chantier «VRD n°2 – Réalisation de réseaux dans le cadre de la refonte SAV». Cette opération consiste en la réalisation de tronçons de réseaux qui permettront d'acheminer les fluides et énergie vers les parcelles où seront implantées les nouveaux process sur SAV.

**Montant des travaux 2014 : 3,17 M€**

### DÉMOLITIONS DES ANCIENNES INSTALLATIONS DE SAV

Travaux préliminaires à la déconstruction des stations pilotes, à l'emplacement de la future décantation primaire.

**Montant des travaux 2014 : 0,54 M€**

### FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

Travail d'exploitation des fouilles des zones file biologique et Campus.

**Montant des travaux 2014 : 0,37 M€**

### ARCHITECTURE DE COMMUNICATION DU SNCC DE SAV

Notification du marché pour le complément d'architecture de communication du SNCC I e 31 juillet 2014. Démarrage des prestations, pour un délai de 18 mois.

**Montant des travaux 2014 : 0,31 M€**

**ÉTUDES**

Etude hydraulique, étude de déplacements internes et diagnostics environnementaux à SAV.

**Montant des travaux 2014 : 0,27 M€**

**CONSTRUCTION DE L'USINE SEINE MORÉE**

Mise en service de l'usine le 9 février 2014. Période d'observation de deux mois en novembre et décembre 2014.

**Montant des travaux 2014 : 11,67 M€**

**CONSTRUCTION DE L'USINE SEINE GRÉSILLONS 2**

Inauguration de la 2<sup>e</sup> tranche de l'usine Seine Grésillons le 13 juin 2014. Fin de l'année de Garantie de Parfait Achèvement le 29/11/14.

**Montant des travaux 2014 : 4,03 M€**

**REFONTE DE L'USINE DE CLICHY**

Consultation en cours pour le marché de Conception réalisation de la refonte de l'usine de Clichy. Travaux préparatoires de déconstruction de bâtiments et de pavillons, déplacements de réseaux. Travaux de lutte contre les odeurs.

**Montant des travaux 2014 : 1,45 M€**

**AMÉNAGEMENTS DE LA CITÉ DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Réalisation des mini-usines pédagogiques dans les sous-sols de la Cité de l'Eau. Les travaux doivent s'achever en mars 2015.

**Montant des travaux 2014 : 1,26 M€**

**COLLECTEUR VL9**

Mise en service de l'ouvrage effectuée le 21 juillet 2014.

**Montant des travaux 2014 : 5,09 M€**

**VENTILATION ET DÉSODORISATION DE VL9/VL10**

Travaux achevés en août 2014. Levée des réserves en cours en 2015.

**Montant des travaux 2014 : 1,74 M€**

**AMÉLIORATION DE LA SÛRETÉ RÉSEAU HTA DE VALENTON**

Travaux en cours.

**Montant des travaux 2014 : 3,82 M€**

## PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX

(en millions d'euros)

RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS							
	Autorisation de programmes (AP)			Échéancier de mandatement			
	AP Budget Primitif 2014	Mouvements de l'exercice 2014	Prévisionnel 2014 (DM2) (1)	Crédits de paiement mandatés avant le 01/01/2014 (2)	Crédits de paiement votés en 2014	Réalisé au titre de l'exercice 2014 (3)	Reste à financer (1)-(2)-(3)
ACQUISITIONS ET CESSIONS (terrains et bâtiments)	17,5	-1,5	16,0	14,5	0,9	0,8	0,7
AUTRES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (investissements des services généraux)	24,7	0,0	24,7	3,7	5,5	4,0	17,0
ÉTUDES (intégrées dans les immobilisations)	11,9	-0,5	11,5	6,2	3,6	1,6	3,6
GROSSES RÉPARATIONS (sur installations existantes)	57,3	0,1	57,4	25,1	31,7	26,7	5,6
RÉHABILITATION (installations existantes)	403,3	7,1	410,4	219,9	80,1	61,9	128,6
TRAVAUX NEUFS	4 393,1	25,4	4 418,5	2 162,5	323,7	307,1	1 948,9
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>4 907,8</b>	<b>30,7</b>	<b>4 938,5</b>	<b>2 431,9</b>	<b>445,6</b>	<b>402,2</b>	<b>2 104,4</b>

## Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Sur les 388 km de réseau exploités par le SIAAP et les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, 4 747 mètres ont été réhabilités en 2014 soit 1,22% du linéaire.

Le taux moyen de renouvellement est de 1,4% pour les 3 dernières années.

## Durée d'extinction de la dette de la collectivité

Extinction de la dette (capacité de désendettement)	
a) Total des recettes réelles d'exploitation	534 894 546,95 €
b) Total des dépenses réelles d'exploitation	316 989 750,27 €
<b>1) Épargne brute (a-b)</b>	<b>217 904 796,68 €</b>
<b>2) Encours de la dette au 31-12-2014</b>	<b>997 541 033,37 €</b>
<b>Durée d'extinction de la dette de la collectivité (2/1)</b>	<b>4,58</b>

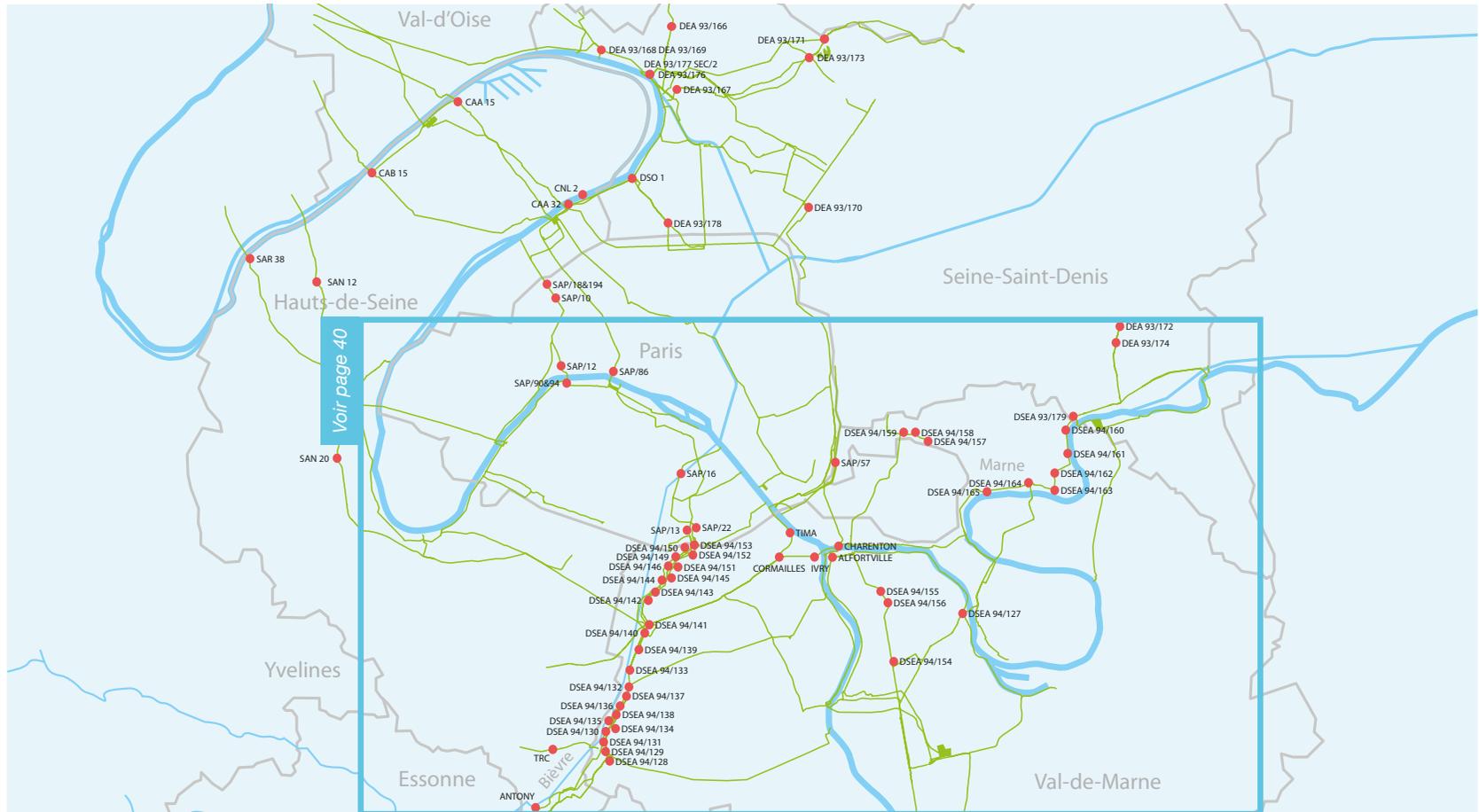
## Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Grâce à son applicatif de gestion patrimoine GUEPARDS (Gestion Unifiée de l'Etat Patrimoniale des Réseaux), le SIAAP a réalisé un recensement des études de diagnostic portant sur l'ensemble de ses réseaux. Les dossiers ont fait l'objet d'un archivage papier et numérique, qui a permis de constituer une base de données documentaires. À partir de cette base de données, le SIAAP a mis en place un outil de consultation lié au SIG et à GUEPARDS qui permet de positionner toutes les informations sur le fond de plan cartographique. Afin que ces données soient les plus homogènes possibles un recensement des plans a été effectué ainsi qu'une qualification, ce qui permet de définir un programme de levé topographique afin d'optimiser cette base.

En cumulant les données, aussi bien techniques qu'historiques, issues des diagnostics réalisés par un ouvrage ou parties d'ouvrage, le SIAAP s'est doté d'une base de connaissance centralisée à même d'alimenter ses outils de gestions patrimoniales.

## LES 72 POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE

nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseaux



## LES 72 POINTS DU RÉSEAU DE COLLECTE

nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseaux (suite)



# *Ambition 2*

**Contribuer  
à l'amélioration  
du cadre de vie  
et de la santé**

## Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement délivrés

Département	Nombre d'arrêtés délivrés en 2014	Total au 31 décembre 2014
75	111	2 614
77	0	3
78	2	185
91	49 + 13 AD*	656
92	18 + 44 AD*	525
93	10	111
94	27	253
95	1	9
Total	275	4 356

\* AD = Assimilés domestiques

Les raccordements non domestiques au réseau d'assainissement doivent faire l'objet d'une autorisation de raccordement au titre du L.1331-10 du code de la santé publique. Cette autorisation de raccordement est obligatoire pour tout déversement d'eaux usées non domestiques dans le réseau public de collecte, elle relève du droit public. L'autorisation est délivrée par la collectivité qui reçoit l'effluent après avis de la personne publique en charge du transport et de l'épuration à l'aval. La demande est considérée comme rejetée à défaut de réponse dans un délai de 4 mois. Cette mesure est nominative et à durée déterminée. Elle est révoquée à tout moment pour motif d'intérêt général.

Elle fixe les paramètres techniques :

- les caractéristiques quantitatives et qualitatives des effluents pour leur admission,
- les modalités de surveillance et de contrôle des effluents rejetés.

Pour les départements (hors zone administrative du SIAAP), seules les communes raccordées au réseau de transport SIAAP sont concernées.

Les arrêtés d'autorisation de déversement ou les conventions spéciales de déversement pour les rejets temporaires (eaux de rabattement de nappes essentiellement) qui ont fait l'objet d'une instruction de la part du SIAAP en 2014 :

Département	Arrêtés ou conventions spéciales
75	6
77	0
78	0
91	0
92	13
93	4
94	10
95	1
Total	34

# Linéaire de collecte des eaux usées

selon leur typologie et identification des ouvrages  
de gestion des eaux excédentaires de temps de pluie

Ouvrages	SIAAP	DEA93	DSEA94	SAP75
Réseaux unitaire (Km)	200	43	66	29
Réseaux EP (Km)	25	24	30	15
Réseaux total (Km)	225	67	96	44 <sup>(3)</sup>
Bassins de stockage <sup>(1)</sup>	1	2	4	2
Tunnels de stockage <sup>(2)</sup>	6	-	-	-
Stations de relèvement	6	4	6	1
Chambres à sable	5	14	39	10

<sup>(1)</sup> Bassins de stockage SIAAP gérés par :

- les départements : DEA93 : La Plaine (165000 m<sup>3</sup>), Brouillard (145000 m<sup>3</sup>) - DSEA94 : Bassin des Cormailles (55000 m<sup>3</sup>), L'Haÿ-les-Roses (75000 m<sup>3</sup>), Arcueil (24000 m<sup>3</sup>), Vitry-sur-Seine (55000 m<sup>3</sup>) - SAP75 : Blanqui (17000 m<sup>3</sup>) et Buffon (2000 m<sup>3</sup>).
- le SIAAP : Antony (115000 m<sup>3</sup>)

<sup>(2)</sup> Tunnels de stockage SIAAP : Ru de Chatenay (34000 m<sup>3</sup>), Liaison Cachan-Charenton 1 (60000 m<sup>3</sup>), Liaison Cachan-Charenton 2 (50000 m<sup>3</sup>), Clichy La Briche (32000 m<sup>3</sup>), Intercepteur Blagis Cachan (25000 m<sup>3</sup>) et Tunnel Ivry-Masséna (101000 m<sup>3</sup>).

<sup>(3)</sup> Réseaux à caractère interdépartementaux (propriété SIAAP ou mis à disposition).

# Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées,

capacité d'épuration et prescription des rejets pour les principaux polluants

Usines d'épuration du SIAAP	Localisation (territoire des communes de / n° département)	Débit de référence (au sens de la DERU et l'arrêté du 22 juin 2007)	Capacité nominale de l'arrêté	Acte réglementaire autorisant le rejet
Seine aval	Achères, Conflans-Sainte-Honorine, La Frette-sur-Seine et Saint Germain en Laye (78 et 95)	2 300 000 m <sup>3</sup> /j	7 500 000 eq hab*	Selon arrêté interpréfectoral des Préfets des Yvelines et du Val d'Oise n° 10-009/DRE du 18/02/2010
Seine amont	Valenton (94)	800 000 m <sup>3</sup> /j	3 600 000 eq hab	Selon arrêté préfectoral du Préfet du Val-de-Marne n° 2008/4518 bis du 05/11/2008
Seine centre	Colombes (92)	240 000 m <sup>3</sup> /j	900 000 eq hab	Selon arrêté préfectoral du Préfet des Hauts-de-Seine n° 95 040 du 12/06/1995 (en cours de mise en conformité avec l'arrêté du 22 juin 2007)
Seine Grésillons	Triel-sur-Seine (78)	300 000 m <sup>3</sup> /j	1 100 000 eq hab (arrondi)	Selon arrêté préfectoral du Préfet des Yvelines n° 10-176 du 22/11/2010
Marne aval	Noisy-le-Grand (93)	100 000 m <sup>3</sup> /j	555 000 eq hab (arrondi)	Selon arrêté inter-préfectoral des Préfets de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne n° 08-0273 du 29/01/2008

\* Eq hab = L'équivalent habitant est une unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Elle se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

1 eq hab = 60 g de DBO<sub>5</sub> /jour.

La directive européenne du 21 mai 1991 définit l'équivalent habitant comme la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO<sub>5</sub>) de 60 grammes d'oxygène par jour.

# Prescription des rejets

## pour les principaux polluants

(ces normes sont à atteindre en concentration **ou** en rendement)

### SEINE AVAL

#### Actuellement

Normes de rejet 24h jusqu'au débit de référence (2 300 000 m<sup>3</sup>/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	30 mg/l	90%	70 mg/l
DBO5	20 mg/l	80%	50 mg/l
DCO	90 mg/l	75%	180 mg/l
N-NH <sub>4</sub> <sup>++</sup>	8 mg/l	-	20 mg/l
NTK <sup>*</sup>	10 mg/l	80%	25 mg/l
Pt	2 mg/l	70%	5 mg/l

(\*) Pour des températures mesurées dans les étages biologiques où s'effectue le traitement de l'azote, supérieures à 12°C

Normes de rejet annuelles jusqu'au débit de référence (2 300 000 m<sup>3</sup>/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
NgI	10 mg/l	70%
Pt	1 mg/l	80%

## ... Prescription des rejets

### pour les principaux polluants (suite)

(ces normes sont à atteindre en concentration **ou** en rendement)

#### SEINE AMONT

Normes de rejet 24h jusqu'au débit de 600 000 m<sup>3</sup>/j

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	20 mg/l	95%	50 mg/l
DBO5	15 mg/l	94%	30 mg/l
DCO	65 mg/l	89%	130 mg/l
N-NH <sub>4</sub> (T effluent ≥ 12°C)	3 mg/l	-	6 mg/l
NTK (T effluent ≥ 12°C)	7 mg/l	88%	14 mg/l
Pt	2,5 mg/l	70%	5 mg/l

Normes de rejet 24h du débit de 600 000 m<sup>3</sup>/j jusqu'au débit de référence (800 000 m<sup>3</sup>/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	30 mg/l	92%	60 mg/l
DBO5	20 mg/l	93%	40 mg/l
DCO	90 mg/l	83%	180 mg/l
N-NH <sub>4</sub> (T effluent ≥ 12°C)	3 mg/l	-	6 mg/l
NTK (T effluent ≥ 12°C)	7 mg/l	80%	14 mg/l
Pt	2,5 mg/l	70%	5 mg/l

Normes de rejet annuelles jusqu'au débit de référence (800 000 m<sup>3</sup>/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
NgI	10 mg/l	70%
Pt	1 mg/l	80%

## ... Prescription des rejets

### pour les principaux polluants (suite)

(ces normes sont à atteindre en concentration **ou** en rendement)

#### SEINE CENTRE

(selon arrêté en vigueur actuel : n° 95040 du 12/06/1995)

Normes de rejet 2h et 24h temps sec jusqu'au débit de 240 000 m<sup>3</sup>/j  
(et ≤ 22 000 m<sup>3</sup>/2h et ≤ 3,06 m<sup>3</sup>/s)

Paramètres	Concentration maximale 2 heures	Concentration maximale 24 heures
MES	20 mg/l	15 mg/l
DBO5	20 mg/l	15 mg/l
DCO	80 mg/l	50 mg/l
NTK	5 mg/l	5 mg/l
NgI	25 mg/l	20 mg/l
Pt	1 mg/l	1 mg/l

Normes de rejet 2h et 24h temps de pluie jusqu'au débit de 404 800 m<sup>3</sup>/j  
(et ≤ 61 200 m<sup>3</sup>/2h et ≤ 8,5 m<sup>3</sup>/s)

Paramètres	Concentration maximale 2 heures	Concentration maximale 24 heures
MES	30 mg/l	21 mg/l
DBO5	40 mg/l	24 mg/l
DCO	120 mg/l	74 mg/l
NTK (01/10 au 30/04)	50 mg/l	26 mg/l
NTK (01/05 au 30/09)	15 mg/l	8 mg/l
Pt	2 mg/l	1,30 mg/l

## ... Prescription des rejets

### pour les principaux polluants (suite)

(ces normes sont à atteindre en concentration **ou** en rendement)

#### SEINE GRÉSILLONS

Normes de rejet 24h jusqu'au débit de référence (300 000 m<sup>3</sup>/j)

> à partir du 29/11/2013

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	20 mg/l	92%	75 mg/l
DBO5	15 mg/l	92%	50 mg/l
DCO	70 mg/l	85%	140 mg/l
NTK (T effluent 12 à 18°C)	1,5 mg/l	95%	7 mg/l
NTK (T effluent ≥18°C)	5 mg/l	85%	10 mg/l
NGL	0,8 mg/l	85%	2,5 mg/l
Pt	1,2 mg/l	80%	2,5 mg/l

Normes de rejet annuelles au débit de référence (300 000 m<sup>3</sup>/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
NGL	10 mg/l	70%
Pt	1 mg/l	80%

## ... Prescription des rejets

### pour les principaux polluants (suite)

(ces normes sont à atteindre en concentration **ou** en rendement)

#### MARNE AVAL

Normes de rejet 24h jusqu'au débit de 75 000 m<sup>3</sup>/j

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	15 mg/l	97%	40 mg/l
DBO5	15 mg/l	95%	30 mg/l
DCO	70 mg/l	92%	140 mg/l
N-NH <sub>4</sub> (T effluent 12 à 18°C)	5 mg/l	90%	8 mg/l
N-NH <sub>4</sub> (T effluent ≥ 18°C)	2 mg/l	95%	5 mg/l
NTK (T effluent 12 à 18°C)	8 mg/l	90%	11 mg/l
NTK (T effluent ≥ 18°C)	5 mg/l	90%	8 mg/l
NgI (T effluent 12 à 18°C)	15 mg/l	75%	20 mg/l
NgI (T effluent ≥ 18°C)	10 mg/l	75%	20 mg/l
Pt	1 mg/l	90%	2 mg/l

Normes de rejet 24h jusqu'au débit de référence (100 000 m<sup>3</sup>/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	25 mg/l	94%	65 mg/l
DBO5	25 mg/l	90%	50 mg/l
DCO	75 mg/l	90%	150 mg/l
N-NH <sub>4</sub>	6 mg/l	85%	9 mg/l
NTK	10 mg/l	80%	20 mg/l
NgI	20 mg/l	70%	25 mg/l
Pt	1 mg/l	80%	2,5 mg/l

Normes de rejet annuelles au débit de référence (100 000 m<sup>3</sup>/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
NTK	7 mg/l	85%
NgI	10 mg/l	80%
Pt	< 1 mg/l	85%

# Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisée

Initiée depuis de nombreuses années, la politique de coopération du SIAAP s'est développée depuis 2005, dans le cadre de la loi Oudin-Santini qui autorise les collectivités territoriales et leurs groupements à consacrer 1% de leurs ressources aux actions de solidarité.

Afin d'impulser, d'organiser et de soutenir les projets de coopération décentralisée, le SIAAP a mis en place auprès de la Direction Générale, une Mission Relations Internationales. Elle s'attache à la mise en œuvre d'actions en matière d'assainissement suivant une démarche articulée autour de quatre idées-forces :

- cibler les actions en fonction des compétences existantes,
- apporter une réponse efficace et pérenne aux besoins des populations,
- donner la priorité aux échanges d'expériences et aux transferts de savoirs dans son domaine de compétences,
- favoriser l'implication de la population locale et le renforcement des capacités des autorités locales.

Les objectifs qui lui sont fixés :

- contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire fixés le 8 septembre 2000 par les 191 pays membres de l'ONU : permettre à un nombre croissant de personnes d'accéder aux ressources en eau potable et de bénéficier d'un assainissement des eaux usées, gage d'amélioration de leurs conditions de vie et de leur environnement,
- positionner le SIAAP sur la scène internationale en tant qu'acteur de coopération décentralisée et porteur de bonnes pratiques,
- valoriser les métiers et les compétences des agents du SIAAP.

La commission relations internationales, présidée par M. TRÉMÈGE, Vice-président du SIAAP, réunit l'ensemble des élus 3 fois par an pour valider les actions de la Mission Relations Internationales, prépare le budget et examine l'ensemble des projets de coopération en vue de leur validation au Conseil d'Administration.

Les actions de coopération décentralisée se réalisent avec le concours d'une trentaine d'agents qui apportent l'expertise propre à leur métier, le SIAAP les engage dans cette mission de service public qui reste ouverte à l'ensemble des agents.

## PROJETS REALISÉS EN 2014

### • EUROPE (1)

#### • MOLDAVIE – Conseil Général de Nisporeni

> Schéma directeur d'assainissement dans le bassin versant de la Nîrnova.

**Budget 2014 : 24 500 €**

**Avancement du projet : 80 %**

**Nombre de bénéficiaires : 65 000 personnes**



**PS-Eau** : étude assainissement semi-collectif dans les quartiers urbains et périurbains des PVD.

# ... Descriptif et montant financier des opérations

## de coopération décentralisée (suite)

### • AFRIQUE (11)

#### • CAMEROUN – Yaoundé

> Amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le quartier de Messa-Carrière.

**Budget 2014 : 0 €**

**Avancement du projet : 80 %**

**Nombre de bénéficiaires : 4 200 habitants**

#### • CAMEROUN – Bangangté

> Projet d'appui à la maîtrise d'ouvrage dans le secteur de l'assainissement et mise en place d'un service municipal de gestion des boues de vidange dans la commune de Bangangté.

**Budget 2014 : 50 000 €**

**Avancement du projet : 20 %**

**Nombre de bénéficiaires : 150 000 habitants**

#### • MAROC – Figuig

> Conception du système d'épuration par lagunage et des raccordements du bâti ancien  
- Conception et suivi de réalisation du système d'épuration des effluents de l'abattoir.

**Budget 2014 : 23 000 €**

**Avancement du projet : 35 %**

**Nombre de bénéficiaires : 12 000 habitants**

#### • MAROC – Ain Jemaa

> Projet d'épuration par filtres plantés de roseaux des eaux usées du chef-lieu de la commune d'Ain Jemaa en vue d'un assainissement global pour la population d'Ain Jemaa.

**Budget 2014 : 58 500 €**

**Avancement du projet : 15 %**

**Nombre de bénéficiaires : 3 000 habitants**

# ... Descriptif et montant financier des opérations

## de coopération décentralisée (suite)

### • TOGO – Kara

> Projet pilote d'assainissement collectif dans un quartier central de la ville.

**Budget 2014 : 287 375 €**

**Avancement du projet initial : 75 %**

**Nombre de bénéficiaires : 10 000 bénéficiaires directs et 100 000 bénéficiaires indirects**

### • SÉNÉGAL – Ouakam

> Projet hygiène et assainissement de OUAKAM (PHAO) en partenariat avec la mairie de Clichy.

**Budget 2014 : 0 €**

**Avancement : 20 %**

**Nombre de bénéficiaires : 49 000 Habitants**

### • NIGER – Communauté urbaine de Maradi

> Projet hygiène et assainissement à Maradi.

**Budget 2014 : 150 000 €**

**Avancement du projet : 25 %**

**Nombre de bénéficiaires : 200 000 habitants**

### • NIGER – Tessaoua

> Projet hygiène et assainissement de la ville de Tessaoua.

**Budget 2014 : 107 700 €**

**Avancement du projet : 45 %**

**Nombre de bénéficiaires : 46 000 habitants**

### • NIGER – Zinder

> Mise en œuvre de la stratégie hygiène et assainissement de la ville de Zinder.

**Budget 2014 : 40 000 €**

**Avancement du projet : 30 %**

**Nombre de bénéficiaires : 250 000 habitants**

# ... Descriptif et montant financier des opérations

## de coopération décentralisée (suite)

### • AFRIQUE DE L'OUEST – Sani Tsapta

> Formation des acteurs de l'assainissement liquide.

**Budget 2014 : 50000 €**

**Avancement du projet : 40 %**



### • CAP VERT – Praïa

> Étude assainissement du quartier Villa Nova.

**Budget 2014 : 60000 €**

**Avancement du projet : 25 %**

**Nombre de bénéficiaires : 10000 habitants**



### • MOYEN-ORIENT (4)

#### • LIBAN – Réseau des municipalités et fédérations de municipalités libanaises membres de cités et gouvernements locaux unis représenté par le comité des maires Libanais

> Renforcement des capacités des municipalités et dialogue avec les autorités nationales dans le domaine de l'assainissement.

**Budget 2014 : 195991 €**

**Avancement du projet : 50 %**

**Nombre de bénéficiaires : 500 bénéficiaires directs (les municipalités, les acteurs de l'Etat libanais, les acteurs de la coopération dans le domaine de l'assainissement au Liban)**



#### • LIBAN, SYRIE, JORDANIE – Bureau de Cités et Gouvernements Locaux Unis, Bureau Technique des Villes Libanaises

> Assistance technique auprès du Bureau CGLU / BTVL et représentation du SIAAP au Moyen-Orient basée à Beyrouth.

**Budget 2014 : 15000 €**

**Avancement du projet : 35 %**

**Bénéficiaires : les municipalités libanaises, l'équipe du Bureau CGLU/BTVL, les partenaires du SIAAP au Liban, les partenaires du SIAAP dans les territoires palestiniens et le SIAAP pour le renforcement de sa visibilité au Moyen-Orient.**



# ... Descriptif et montant financier des opérations

## de coopération décentralisée (suite)

### • PALESTINE – Cisjordanie

> Appui technique à l'Autorité Palestinienne de l'Eau.

**Budget 2014 : 0 €**

**Avancement du projet : 20 %**

**Nombre de bénéficiaires : 250 000 habitants**



### • PALESTINE – Ramallah

> Projet en faveur des réfugiés palestiniens du camp d'Al Amari.

**Budget 2014 : 0 €**

**Avancement du projet : 20 %**

**Nombre de bénéficiaires : 250 000 habitants**



### • AMÉRIQUE CENTRALE – CARAÏBES (4)

#### • CUBA – La Havane (INRH)

> Assistance technique en matière d'assainissement.

**Budget 2014 : 140 000 €**

**Avancement du projet : 60 %**

**Nombre de bénéficiaires : 2 000 000 d'habitants**



#### • CUBA – Cienfuegos

> Schéma directeur d'assainissement.

**Budget 2014 : 40 000 €**

**Avancement du projet : 45 %**

**Nombre de bénéficiaires : 200 000 d'habitants**



#### • HAÏTI – Port-au-Prince

> Assainissement du quartier de Christ-Roi.

**Budget 2014 : 0 €**

**Avancement du projet : 50 %**



# ... Descriptif et montant financier des opérations

## de coopération décentralisée (suite)

### • SALVADOR – Jucuaran

> Assainissement du centre urbain de Jucuaran.

**Budget 2014: 59 166 €**

**Avancement du projet : 55 %**

**Nombre de bénéficiaires : 2 500 bénéficiaires directs**

### • ASIE (8)

#### • VIETNAM – Projet A.V.E.C

> Renforcement de capacité des agents des collectivités vietnamiennes de Hué, Hanoï, Hai Duong et Yen Bai (phase 2).

**Budget 2014 : 0 €**

**Avancement du projet : 75 %**

**Nombre de bénéficiaires : 400 bénéficiaires de formations**

#### • VIETNAM – Hué

> Rénovation de la lagune de traitement des lixiviats de la décharge municipale et aménagement d'un site de traitement des boues de vidange.

**Budget 2014 : 0 €**

**Avancement du projet : 75 %**

**Nombre de bénéficiaires : 150 000 habitants**

#### • VIETNAM – Hué

> Réhabilitation du système hydraulique du canal royal de la cité fortifiée.

**Budget 2014 : 139 700 €**

**Avancement du projet : 40 %**

**Nombre de bénéficiaires : 65 000 habitants**

#### • VIETNAM – Hai Duong

> Assainissement du village de Dong Can (fabrique de vermicelle).

**Budget 2014 : 0 €**

**Avancement du projet : 10 %**

**Nombre de bénéficiaires : 5 000 bénéficiaires directs**

# ... Descriptif et montant financier des opérations

## de coopération décentralisée (suite)

### • VIETNAM – Yen Bai

> Assainissement de deux communes de la Province, An Thinh et Yen Phu.

**Budget 2014 : 47 296 €**

**Avancement du projet : 35 %**

**Nombre de bénéficiaires : 10 000 bénéficiaires directs**



### • LAOS – Vientiane

> Étude d'avant-projet pour la gestion des boues de vidange de Vientiane.

**Budget 2014 : 15 000 €**

**Avancement du projet : 35 %**

**Nombre de bénéficiaires : 795 000 habitants**



### • CAMBODGE – Angkor

> Assainissement et gestion des eaux pluviales sur le site des temples d'Angkor.

**Budget 2014 : 52 500 €**

**Avancement du projet : 20 000 bénéficiaires directs**



### • PHILIPPINES

> Aide d'urgence typhon.

**Budget 2014 : 90 000 €**

**Avancement du projet : 100 %**

**Nombre de bénéficiaires : 500 000 habitants**



## Sécurité et cadre de vie

Indicateurs	2014
Taux de fréquence des accidents	<b>19,14</b>
Taux de gravité des accidents	<b>1,75</b>
Jours de formation consacrés à la sécurité	<b>3 332</b>
<b>Situations olfactives mensuelles satisfaisantes</b>	
SAV	<b>1</b>
SAM	<b>3</b>
MAV	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>4</b>
<b>Nombre de plaintes</b>	
Réseau	<b>11</b>
Usines de prétraitement	<b>52</b>
SAV	<b>80</b>
SAM	<b>20</b>
MAV	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>163</b>

# *Ambition 3*

**Être un service public  
à l'écoute des attentes  
sociales et sociétales**

## Taux de réclamation

Les réclamations d'abonnés sont gérées directement par le distributeur dont ils dépendent. La majorité de ces demandes ne concerne pas le SIAAP, à l'exception de celles de dégrèvement de la part assainissement en cas de fuite d'eau dans le réseau de l'abonné. Le SIAAP a donc un taux de réclamation égal à zéro, sur le service rendu.

## Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

En 2014, il n'y a eu aucun contentieux concernant des plaintes de débordement dues à une obstruction d'ouvrages appartenant au réseau SIAAP. Par conséquent le taux de débordement dans les locaux des usagers est égal à zéro.

## Attentes sociales et sociétales

Indicateurs	2014
Scolaires et étudiants reçus à la LCDEA	<b>2 316</b>
Taux d'emploi légal	<b>4,52</b>
Jours de formation par agent	<b>6</b>
Jours de formation par agent pour la mise en eau de nouveaux équipements	<b>531,5</b>
Budget total de formation	1188000 €
Nombre d'agents préparés aux concours et examens	<b>337</b>
Nombre d'apprentis	<b>28</b>

# *Ambition 4*

**Préserver  
les écosystèmes  
et les ressources  
naturelles**

## Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration.

	Boues évacuées des usines entre le 1/01 et le 31/12 2014 (tMS) <sup>(*)</sup>
Seine aval	46 489
Seine amont	34 410
Seine centre	20 962
Seine Grésillons	3 723
Marne aval	6 411
<b>Total</b>	<b>111 995</b>

(\*) (tMS) tonne de matière sèche = tonne de boues déshydratées







## INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE

### des réseaux de collecte des eaux usées (suite)

La valeur de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux a progressé de 2 points depuis 2014, les actions ayant essentiellement porté sur la connaissance des branchements des particuliers. L'indice est estimé à 108 points car le SIAAP est en capacité de fournir les données ci-après :

- Le SIAAP dispose d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation et réalise la description des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage,...), et des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement.
- Le SIAAP dispose d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année. (VP251)
- Le SIAAP dispose d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et, pour 63% du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte de transport des eaux usées.(VP252, 253) L'inventaire des réseaux mentionne pour 71% du linéaire des réseaux les dates ou périodes de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux.(VP255) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP254)
- Le SIAAP dispose d'information géographique précisant l'altimétrie des canalisations pour 91% du linéaire total des réseaux.
- Le SIAAP met à jour annuellement un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées au travers de sa GMAO.
- Le SIAAP dénombre les branchements pour une partie de son réseau (environ 70% du patrimoine est localisé précisément). Le réseau restant est à consolider.
- Le SIAAP localise et identifie les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) au travers d'un outil de gestion patrimoniale.
- Le SIAAP définit et met en œuvre un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation mentionnant les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.
- Le SIAAP met en œuvre un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur 5 ans)

# Conformité de la collecte des effluents

## aux prescriptions définies

Le SIAAP est avant tout un transporteur et un épurateur, la collecte est du ressort des communes et des départements. Cependant, à ce jour, 3 621 branchements de particuliers sont dénombrés sur le réseau interdépartemental. Un recensement est engagé sur tout le réseau et est intégré dans l'outil SIG dédié à la gestion des branchements directs, élaboré en 2013. Le détail des branchements par ouvrage est présenté dans l'indicateur « estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées » de l'ambition 1.

De plus, le SIAAP a engagé une démarche globale de reconnaissance et de diagnostic des branchements qui s'inscrit dans son programme pluriannuel d'investissement visant à approfondir la connaissance patrimoniale des ouvrages. En 2014, les branchements du Collecteur du Nord (dit CDN), ont été diagnostiqués pendant la mise en chômage de l'ouvrage. La connaissance des branchements s'est enrichie de 242 fiches descriptives, une pour chaque branchement recensée sur ce collecteur.

# Conformité des équipements d'épuration

## aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié

	Nb jours temps sec	Nb jours temps de pluie	Débit global journalier (m³/j)	DCO (%)	Ptot DERU (%)	NTK (%)	NGL DERU (%)
<b>2014</b>	264	101	2 451 697	88,7	83,4	86,5	72,6

La directive «DERU» n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 transcrite en droit français par l'arrêté du 22 décembre 1994, imposait la délimitation des zones sensibles à l'eutrophisation. Le 23 décembre 2005, le Préfet a classé le bassin de la Seine en zone sensible à l'eutrophisation et a imposé au SIAAP de mettre en conformité les niveaux de rejets de ses usines existantes avec ceux figurant dans la Directive Européenne sur les Eaux Résiduelles Urbaines (DERU).

**DCO** : Les eaux usées transportent des matières organiques riches en carbone, essentiellement d'origine humaine (matières fécales). Une approche globale de ces matières polluantes est donnée par la Demande Chimique en Oxygène (DCO).

**Ptot** : Les matières phosphorées sont d'origine humaine ou bien issues de l'usage de lessives contenant du phosphore. Le pourcentage présenté correspond à l'élimination du phosphore total contenu dans les eaux. Le phosphore total est déterminé par une analyse de laboratoire.

### Mesure du NTK (azote total réduit)

Présentes dans les eaux usées sous forme réduites, les matières azotées (majoritairement d'origine humaine : l'urée des urines), sont caractérisées par la mesure en laboratoire du NTK. L'élimination de l'azote réduit (NTK) est essentiellement obtenue par sa transformation en nitrates par oxydation biologique (nitrification). L'élimination de l'azote sur l'usine d'épuration évite son rejet direct dans le milieu naturel, qui consommerait trop d'oxygène. Elle favorise la vie piscicole.

### Mesure du NGL (azote global)

C'est l'azote sous toutes ses formes, réduites et oxydées, comprenant le NTK et les nitrates formés par l'élimination de l'urée. L'élimination du NGL signifie non seulement que l'urée a été nitrifiée, mais aussi que les nitrates formés ont été éliminés (dénitrification). L'élimination des nitrates des eaux usées sur l'usine d'épuration réduit les risques de prolifération incontrôlée des algues (eutrophisation) du fait des rejets directs dans la rivière et l'estuaire.

La conformité DERU signifie un rendement de 70% pour le paramètre NGL (azote global) et 80% pour le paramètre Pt (phosphore total), en moyenne annuelle sous conditions de référence (arrêté du 22 juin 2007).

	NGL DERU	Ptot DERU
<b>Seine aval</b>	71,8%	80,7%
<b>Seine amont</b>	71,1%	81%
<b>Seine centre</b>	72,4%	92,9%
<b>Seine Grésillons</b>	75,2%	90%
<b>Marne aval</b>	84,8%	93,7%

## BILAN ANNUEL QUANTITATIF DE LA PRODUCTION ET DE L'ÉVACUATION DES BOUES

### par usine et par filière

Type de boues		Boues extraites de la file eau* (tMS)	Boues produites (tMS)	Évacuations (tMS) = Σ (1) à (7)	Valorisation agricole		Valorisation énergétique				ISDND (tMS) (7)
					Épandage (tMS) (1)	Compost (tMS) (2)	Méthanisation (tMS) (3)	Pyrolyse (tMS) (4)	Cimenterie (tMS) (5)	Incineration et co-incinération (tMS) (6)	
Seine aval	Boues déshydratées			43 560	30 276	4 778	0	0	0	0	8 506
	Boues de clarifloculation			2 929	0	2 777	0	0	0	0	152
	<b>Total</b>	<b>139 121</b>	<b>93 935</b>	<b>46 489</b>	<b>30 276</b>	<b>7 555</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 658</b>
Seine amont	Boues déshydratées			7 407	0	0	0	0	0	7 407	0
	Boues séchées			27 003	1 033	15 389	0	0	6 719	3 862	0
	<b>Total</b>	<b>54 612</b>	<b>35 882</b>	<b>34 410</b>	<b>1 033</b>	<b>15 389</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 719</b>	<b>11 269</b>	<b>0</b>
Seine centre	Boues déshydratées	22 290	21 519	20 962	0	2 418	0	0	0	18 544	0
Seine Grésillons	Boues déshydratées			590	0	590	0	0	0	0	0
	Boues séchées			3 133	0	229	1 718	0	1 185	0	0
	<b>Total</b>	<b>9 915</b>	<b>5 299</b>	<b>3 723</b>	<b>0</b>	<b>819</b>	<b>1 718</b>	<b>0</b>	<b>1 185</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Marne aval	Boues déshydratées	6 838	6 617	6 411	0	66	0	0	0	6 345	0
Total SIAAP	Boues déshydratées			81 859	30 276	10 629	0	0	0	32 296	8 658
	Boues séchées			30 136	1 033	15 618	1 718	0	7 904	3 862	0
	<b>Total</b>	<b>232 776</b>	<b>163 252</b>	<b>111 995</b>	<b>31 309</b>	<b>26 247</b>	<b>1 718</b>	<b>0</b>	<b>7 904</b>	<b>36 158</b>	<b>8 658</b>

\* tMS : tonne de matière sèche = tonne de boues déshydratées

\* La différence entre les chiffres de la colonne " Boues extraites de la file eau (tMS) " et ceux de la colonne " Evacuations (tMS) " s'explique par les procédés de réduction du volume des boues à évacuer (digestion, traitement thermique).

ISDND = installation de stockage de déchets non dangereux.

# Conformité des équipements d'épuration

au regard des prescriptions de l'acte individuel  
pris en application de la police de l'eau

Concentration (en mg/l)	MES	DBO	DCO	NTK	NGL	Ptot
<b>Seine aval</b>	20,9	15	61	9,2	18,1	1,1
<b>Seine amont</b>	8,7	3,6	25,6	1,9	16,3	1,2
<b>Seine centre</b>	3,9	5	26,1	1,8	13,7	0,3
<b>Seine Grésillons</b>	12,1	8	65,1	3,9	27,7	1,1
<b>Marne aval</b>	11,5	7,3	45,7	3,4	9,7	0,5
<b>SIAAP*</b>	16,3	11,3	50,5	6,7	17,6	1

\* Ces données détaillent les caractéristiques de qualité moyenne des rejets des 5 usines pour les paramètres réglementaires du 22 juin 2007.

MES : matières en suspension  
 DBO : demande biologique en oxygène  
 DCO : demande chimique en oxygène  
 NTK : azote total réduit  
 NGL : azote global  
 Ptot : phosphore total

# Indice de connaissance des rejets

## au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

La valeur de l'indice de connaissance des rejets en milieu naturel est estimée à 50 points compte tenu de la compétence de transport du SIAAP.

### A - ÉLÉMENTS COMMUNS À TOUS LES TYPES DE RÉSEAUX

- Le SIAAP réalise des mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées.
- Le SIAAP réalise un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 décembre 1994.
- Le SIAAP dispose des connaissances de la qualité des milieux récepteurs et évalue l'impact des rejets sur le milieu récepteur.

# *Ambition 5*

**Lutter contre  
le changement  
climatique**

## Émission de gaz à effet de serre et réactifs

Indicateurs	2014
Bilan gaz à effet de serre (tEqC)	<b>40 375</b>
Émissions évitées (tEqC)	<b>34 122</b>
Chlorure ferrique / alu fer	<b>44 243</b>
Polymères	<b>703</b>
Soude (50%)	<b>6 691</b>
Méthanol	<b>38 368</b>
Nitrate de calcium	<b>25 541</b>
<b>Total</b>	<b>115 546</b>

# Annexe

## Volumes reçus

dans les usines d'épuration

	Volume journalier en m <sup>3</sup>	Volume annuel en millions de m <sup>3</sup>
Seine aval	1585959	579
Seine amont	495971	181
Seine centre	219844	80
Seine Grésillons	101062	37
Marne aval	48861	18
<b>Total SIAAP</b>	<b>2451697</b>	<b>895</b>